



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION POUR INSTALLATION  
D'UN STAND DE BUVETTE ET/OU PETITE  
RESTAURATION**

**DÉCISION N° DM-22-185  
EN DATE DU 09 MAI 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, adjoint au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société N 2.0, représentée par Monsieur Adrian Hamilton, dont le siège est situé au 19 rue de la Reine Bérengère - 72000 Le Mans; d'installer un stand de bières artisanales irlandaises, samedi 14 mai 2022, place du Général Leclerc à Vincennes ;

**CONSIDÉRANT** l'adéquation de cette proposition avec l'animation « Pour la journée de l'Europe, Vincennes fête l'Irlande » organisée par la ville de Vincennes samedi 14 mai 2022, place du Général leclerc.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société N 2.0, représentée par Monsieur Adrian Hamilton, dont le siège est situé au 19 rue de la Reine Bérengère - 72000 Le Mans, une convention pour l'installation d'un stand de bières artisanales irlandaises, samedi 14 mai 2022, place du Général Leclerc à Vincennes ;

**DE LA GRATUITÉ** de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des  
relations internationales,

**Signé**

**Brigitte GAUVAIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220509-Imc1H9561H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/05/2022 Date de Publication : 09/05/2022
---